

REUNION DU 31 AOUT 2009

Le trente et un Août Deux Mil Neuf à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIERE, M. LEMUNIER, Mme MAUPAS, Mme GUILLEMETTE, M VICTOR, Mme JOURDAN, M. SOULARD, M. RENARD M. VALLEE, M HUARD.

ABSENT EXCUSES : M FERREY,

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Nathalie GUILLEMETTE

Travaux logements Ecole Maternelle

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de différents travaux de rénovation des logements de l'Ecole Maternelle. Des devis ont été demandés, à savoir

- Couverture :	12 711,07 € H.T
- Cheminée :	3 952,45 € H.T
- Isolation + Fenêtres+volets:	30 966,28 € H.T (ent. BLIN 44 932,50 € pas retenue)
- Electricité :	3 837,00 € H.T
- VMC :	2 375,22 € H.T
- peintures :	22 812,00 € H.T
- sols :	3 298,45 € H.T

TOTAL : 79 952,47 € H.T

Afin d'obtenir une subvention PALULOS, il est nécessaire d'avoir une convention avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;

2°) Autorise le Maire à signer la convention pour l'octroi d'une aide pour les 3 logements communaux.

3°) Sollicite l'octroi du Conseil Général pour un montant de : 23 985,74 €

Montant des travaux H.T X 30 % = (établi sur la base des devis estimatifs)

4°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Travaux Gendarmerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'importance de changer les volets des bureaux de la Gendarmerie ainsi que la mise aux normes électrique. Le montant total des travaux s'élève à 18 842 € T.T.C. Aucune subvention ne pourra être accordée à la Commune pour ce genre de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser ces travaux.

Ruisseau de la Porte

Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion car aucun devis n'est arrivé à ce jour.

Aménagement de la Cambronnerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis reçus pour l'aménagement de la Cambronnerie. Compte tenu de l'afflux touristique sur les bords de l'Orne, il est indispensable de faire des travaux d'aménagement, d'accessibilité pour les poussettes et handicapés et de sécurisation du site. Le cheminement vélo doit également être favorisé.

- élagages des arbres le long de la paroi Devis Lemaître	3 348 € T.T.C
- élagages des arbres le long de la paroi Devis Gravelat	3 169 € T.T.C
- protection ligne PTT	374 € T.T.C
- Enrochement + tout venant + reprofilage sur 320 m	47 070 € H.T
- Mur de soutènement (face à la Guinguette à Tartines) 4 projets en HT :	
Enduit ciment	9 547 € H.T
Habillage pierre reconstitué	15 332 € H.T
Moellon	10 984 € H.T (+ coût terrassement)
Bois	11 757 € H.T (+ coût terrassement)
Le Conseil Municipal choisit la solution moellon pour la solidité et l'aspect visuel.	
- Escaliers (accès du bourg à la Cambronnerie)	4 995 € H.T
- Rambardes de sécurité et chicanes	à chiffrer

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble du projet, demande des devis complémentaires pour différents niveaux de finition des cheminements (tout venant, bicouche, enrobé, sable stabilisé). Le Conseil Municipal charge le maire de faire des demandes des subventions au titre de l'accessibilité handicapé, circuit vélo, aménagements touristiques, fonds de concours auprès des collectivités. Le choix définitif des travaux sera décidé lorsque les financements à recevoir seront connus.

Chauffage salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de remise en état du système de chauffage de la salle socioculturelle, des dépenses supplémentaires indispensables sont à prévoir pour un montant de 6 410,60 € T.T.C. De plus l'entreprise FORCLIM qui s'est chargée des travaux, propose à la Commune un contrat d'entretien de 2 039,18 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de 6 410,60 € et autorise le Maire à signer le contrat d'entretien.

Boîtes aux lettres groupées lotissement de la Crête

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la poste demande à la Commune de signer une convention pour la pose de boîtes à lettres CIDEX sur le domaine public du nouveau Lotissement de la Crête. Ce bloc de boîtes à lettre serait implanté au milieu du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Poste.

La Poste demande d'installer une boîte BAL MODE en remplacement des boîtes courriers à côté du distributeur. Le Conseil Municipal demande son implantation dans le renforcement à gauche de l'entrée de la Poste.

Marché dominical

La fréquentation a été très bonne. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la date d'arrêt pour le marché du dimanche matin car plusieurs exposants ne sont pas disponibles en septembre. Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'arrêter le marché dominical et de le reprendre à partir du Dimanche de la Pentecôte à savoir le 23 mai 2010.

Point complémentaire : création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème}.

Classe à temps non complet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer à l'ordre du jour cette question, après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'ordre du jour la création de poste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Madame Claire CAILLY, déjà renouvelé arrive à son terme. Ce contrat ne pouvant plus être reconduit, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet soit 14/35^{ème} au 1^{er} Septembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (14/35^{ème}) à compter du 1^{er} Septembre 2009.

Questions diverses

↪ Travaux peinture ancien presbytère : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du devis pour les différents travaux au sous-sol de l'ancien presbytère, à savoir peinture et sol pour un total de 7 309,95 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire faire les travaux pour un total de 7 309,95 € T.T.C

↪ Chiens : La divagation des chiens et des chats dans le bourg pose un réel problème, Monsieur le Maire précise qu'un arrêté existe et sera rappelé aux propriétaires négligents.

↪ Le repas des anciens est prévu le 4 Octobre 2009

↪ Convention RASED : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SIVOS de la Région de Thury-Harcourt, concernant le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté). Il est demandé aux Communes de la Communauté de Communes de la Suisse Normande de prendre en charge les frais de ce réseau par le biais d'une convention. Le coût sera réparti par élève sur tout le territoire de la CCSN. Pour l'année 2009, le montant demandé est de 6€/élève scolarisé en 2008/2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

↪ Société APIC : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Société APIC, spécialisé dans le mobilier information municipale, pour l'installation de 2 abris voyageur : 1 sur la RD 562, au niveau du Grandcamp (sens Saint Rémy – Condé) et l'autre au Calvaire, ainsi que 3 panneaux d'information (lieu à définir). Ce mobilier urbain est financé par la publicité. Le Conseil Municipal autorise l'implantation de ce mobilier urbain.

↪ Litige SCM : La Commission de conciliation a proposé que la Commune paye 14 580 € H.T de travaux, hors marché, réalisés par SCM en 2005 (pour la Base Lionel Terray).

↪ Les travaux d'enrobé prévus à différents endroits de la Commune seront faits à partir du 17 Septembre 2009.

↪ Une visite des chemins communaux sera faite par la Commission des chemins.

↪ Lavoir de la Lande : curage prévu.

La séance a été close à 23h55